



Convention Financière Groupe Scolaire Saint François Notre Dame

LA CONTRIBUTION DES FAMILLES

Le montant de cette contribution représente, pour l'année 2026-2027, l'ensemble des :

- L'entretien immobilier
- Les sorties et activités pédagogiques sans nuitées
- Les cotisations à la Caisse Diocésaine.

Vous trouverez dans les tableaux ci-dessous le montant de cette contribution :

	Total	Par mois sur 10 mois
COLLÈGE	640,00€	64,00€
LYCÉE	740,00€	74,00€

Seront à ajouter sur la facture les éventuelles séances de piscine, la location des livres, les cahiers d'exercices.

DEMI-PENSION

Le statut de demi-pensionnaire s'entend **pour 4 ou 5 repas par semaine**. Le prix du repas pour 2026-2027 en demi-pension est de **5.95€**

Pour les repas occasionnels, le tarif est de **6.25€/repas**. Ces derniers feront l'objet d'une facturation mensuelle en fin de mois prélevée le mois suivant. Le choix de régime devra être communiqué au secrétariat avant le 12 septembre.

4 Repas par semaine	Total	Par mois sur 10 mois
COLLÈGE	815.15€	81.51€
LYCÉE	779.45€	77.94€

5 Repas par semaine	Total	Par mois sur 10 mois
LYCÉE	969.85€	96,98€

Le remboursement des repas se fera uniquement sous les conditions suivantes :

- En cas d'absence de 3 jours consécutifs, ou plus, de l'établissement justifiés par un certificat médical ou tout autre document attestant d'une absence valable
- En période de stage
- En cas d'AECS

Lorsqu'une classe est libérée de façon exceptionnelle par la vie scolaire, le repas ne sera pas remboursé.



**INTERNAT**

Collégiens à partir de la quatrième et lycéens :

	Total	Par mois sur 10 mois
Hébergement + petit déjeuner	1109.85€	110.98€
Repas du soir + goûter	838.95€	83.89€
	1948.80€	194.88€

LOCATION DE CASIER

Les élèves ont la possibilité de louer individuellement ou par binôme un casier pour déposer leurs affaires personnelles moyennant une somme de 26€ pour un casier seul ou 13€ pour un casier « partagé » qui sera intégré à la facture annuelle.

- Pour les casiers à cadenas, la perte de ce dernier sera facturée 30€.
- Pour les casiers à clés la perte de la clé sera facturée 8€ ce qui correspond au coût de changement de barillet

LA FACTURATION

Une seule facture avec un échéancier sera transmise à la fin du mois de septembre via Ecole Directe.

Une éventuelle régularisation pourra être faite à la fin de l'année scolaire (*remboursement repas, absences à la piscine*).

Pour le règlement de cette facture vous pouvez opter pour :

1. Le prélèvement automatique

Pour cela il suffit de retourner le mandat de prélèvement complété et signé, **accompagné de votre RIB**, à la comptabilité, avant le 04 septembre.

Le système du prélèvement automatique sera reconduit pour les familles qui ont choisi ce mode de paiement l'année dernière sauf avis contraire donné par écrit **pour le 12 septembre 2026** au plus tard.

Les prélèvements seront effectués le 7 de chaque mois (*du mois d'octobre au mois de juillet*). En cas de difficulté pour faire face à une échéance, nous en avertir 10 jours à l'avance.

2. Le paiement par chèque

Le paiement peut se faire en 3 fois suivant l'échéancier indiqué sur la facture :

- Novembre 2026
- Février 2027
- Juin 2027

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées et pourra envisager de déposer votre dossier auprès de notre cabinet de recouvrement des contentieux. En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante. Si vous rencontrez des difficultés financières, merci de prendre contact avec l'Attaché de gestion Monsieur Florent Massé.





Stroll-Skol Sant-Frañsez Itron-Varia

St-François Notre-Dame

Groupe Scolaire | Lesneven

S'épanouir aujourd'hui pour construire demain

RÉDUCTIONS

- Contribution Familiale : 30% de réduction pour le 2ème enfant et 60% pour le 3ème
- Restauration : 30% de réduction pour le deuxième enfant demi pensionnaire et suivant

ETUDE DU SOIR

De 16h50 à 18h30 : gratuite.

ASSURANCES SCOLAIRES

L'établissement est adhérent au contrat global d'assurance de l'enseignement catholique du Finistère proposé par la Mutuelle Saint Christophe. Ce contrat couvre l'établissement et intègre également une assurance individuelle accident pour tous les élèves.

Vous trouverez, ci-joint, le document vous présentant les garanties.

A noter que dans les « événements assurés » les frais de garde ne sont couverts que jusqu'aux douze ans de l'enfant

Le Président de l'OGEC,
Damien ROUDAUT

Le Chef d'Établissement
Erwan CROGUENNEC

l'Attaché de gestion,
Florent MASSÉ



1 rue des Récollets - BP 90
29260 Lesneven



Accueil
Tél : 02.98.83.09.44



accueil@sfnd.fr
www.sfnd.fr